

11-26

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Procuration : 1 Votants : 12

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09/01/2026**

Date de convocation

02 janvier 2026

Date d'affichage

02 janvier 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt six, le 09 janvier, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI M. Pascal GALLIOT, Mme Nadège ZIMMERMANN, M. Azzedine AZZOUZ M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Catherine GRANDCLÉMENT, M. Sébastien GADOT, M. Aurélien LEY, M. Quentin ROSSÉ, M. Christian CHOQUET.

Était absent excusé avec procuration : M. Fabien BARI (donne procuration à M. Pascal GALLIOT).

Étaient absents non excusés : Mme Armelle LE GAL, M. Jacques VESIN, Mme Pamela GRIDEL.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Aurélien LEY

**Vote du tarif heure méridienne du service périscolaire sans le repas
Délibération n° 11-26**

Monsieur le Maire informe qu'un enfant se retrouve actuellement dans la situation de fréquenter le service périscolaire pendant l'heure méridienne, en apportant son propre repas, et ceci pour des raisons de santé. Il propose le tarif de 3.33 €, conformément au tarif horaire voté et proratisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

- Avec 12 voix POUR
- Avec 0 voix CONTRE
- Avec 0 abstention

➤ VOTE le tarif de l'heure méridienne du service périscolaire sans repas à 3.33 €.

Fait et délibéré en séance le 09 janvier 2026

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 10 janvier 2026 et publication ou notification le 10 janvier 2026

